



I.P.F.H.

Intercommunale Pure de Financement du Hainaut



Wallonie
Développement

ASSOCIATION DES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL WALLONNES



Projet ZELDA :

6.300 entreprises potentiellement concernées par les communautés d'énergie renouvelable dans les parcs d'activités économiques wallons

Charleroi, le 17 septembre 2020 - Soutenu par les Agences de Développement Territorial¹ wallonnes, coordonné par l'Intercommunale Pure de Financement du Hainaut² (IPFH) et réalisé avec la collaboration de l'UMONS et des gestionnaires de réseau (ORES et RESA), le projet ZELDA a pour objectif de soutenir la création de communautés d'énergie renouvelable dans les parcs d'activités économiques wallons. Les résultats prometteurs de la phase 1 du projet ont été présentés aujourd'hui à quelque 200 entreprises et au Ministre wallon de l'Énergie, Philippe HENRY.

Réduire la facture d'électricité et s'engager en faveur de la transition énergétique

Les dépenses énergétiques représentent aujourd'hui des postes de coûts de plus en plus importants pour les entreprises wallonnes, et ce, quelle que soit leur taille (grandes entreprises, PME et TPE). Fortes de ce constat, les Agences de Développement Territorial wallonnes, sous la structure faîtière de Wallonie Développement, ont décidé de mener une réflexion commune sur cette problématique.

C'est ainsi que le projet ZELDA - Zonings à Énergie Locale et Durable - a été lancé en 2018. Son objectif ? Étudier la faisabilité de l'installation de communautés d'énergie renouvelable (CER) sur les parcs d'activités économiques (PAE) wallons, afin de diminuer les charges énergétiques des entreprises membres et de contribuer à la transition énergétique. Le principe d'une Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) repose à l'échelle d'un parc d'activités économiques sur un partage d'énergie renouvelable entre des producteurs d'énergie verte produite localement, d'une part, et des entreprises consommatrices, d'autre part, dans une logique d'autoconsommation collective.

¹ BEP, IDEA, IDELUX, IDETA, IEG, IGRETEC, InBW et SPI.

² L'Intercommunale Pure de Financement du Hainaut (IPFH) gère les intérêts de ses associés communaux en prenant des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie (principalement ORES, SOCOFE, FLUXYS et ELIA).

ZELDA I : Une méthodologie qui fonctionne

Le projet ZELDA visait à réaliser une simulation des bénéfices potentiels pour l'ensemble des entreprises implantées au sein de 56 parcs d'activités économiques répartis sur toute la Wallonie et caractérisés par le projet. L'ambition du projet reposait sur la démonstration des avantages d'une autoconsommation collective, locale et durable pour les entreprises inscrites dans ces CER. Pour les entreprises ne disposant pas de données précises de consommation, un outil générateur de profils a été spécialement développé par l'UMONS, avec le soutien de la Wallonie. Les conclusions sont aujourd'hui très prometteuses.

« L'expérience pilote, menée sur le parc d'activités économiques de Tournai Ouest, a pu démontrer, par exemple, qu'un tarif préférentiel peut être appliqué, en lieu et place du tarif normal avec, au final, une diminution effective de la facture pour les entreprises faisant partie d'une communauté d'énergie renouvelable », souligne Olivier Bontems, Directeur Participations & Energie chez IDETA et coordinateur du projet ZELDA pour IPFH.

« Grâce au recueil et au traitement de ces informations, il a pu être établi que la mise en œuvre de ces communautés est bénéfique pour tous dès lors qu'elle permet une réduction de la facture finale d'électricité des entreprises, mais aussi une meilleure intégration des nouvelles unités de production d'électricité verte sur le réseau de distribution (ORES ou RESA) et un maintien de ce réseau public comme élément central de la relation entre ces productions décentralisées d'énergie renouvelable et les clients », ajoute Loïc D'Haeyer, Président d'IPFH.

ZELDA II : 6.300 entreprises potentiellement concernées à l'horizon 2021 par une participation à une communauté d'énergie renouvelable

« Stimuler le développement de moyens de production d'énergie renouvelable, agir sur la compétitivité énergétique des entreprises, renforcer l'attractivité de nos PAE, le tout dans une logique de conservation d'une contribution solidaire à l'entretien du réseau de distribution sont les objectifs recherchés par les Agences de Développement Territorial dans le développement de ces CER », explique Caroline Decamps, Présidente de Wallonie Développement.

Les Agences de Développement Territorial, grâce au projet ZELDA, ont établi une méthodologie qui fonctionne pour confirmer la faisabilité et l'intérêt des CER au sein des PAE wallons. *« Cette démarche nous a permis de confirmer la pertinence des communautés d'énergie renouvelable pour agir sur la compétitivité des entreprises participantes. L'existence d'une CER nous semble également être un facteur d'attractivité des parcs d'activités économiques. Dans une 2^e phase du projet, il s'agira de déployer et de décliner le concept de manière concrète au sein des PAE au travers d'une démarche participative et inclusive avec les entreprises »,* complète Caroline Decamps.

C'est pourquoi 16 parcs d'activités économiques supplémentaires se joindront à l'exercice du projet ZELDA II, faisant passer le périmètre de l'étude **de 56 à 72 parcs**. Dans cette deuxième phase du projet, la méthodologie ZELDA sera en effet appliquée également à la Province de Liège, dans des PAE mis en œuvre par la SPI. **Ce qui portera le nombre d'entreprises potentiellement concernées par les bénéfices des communautés d'énergie renouvelable à 6.300 en Wallonie.**

Pour participer à une Communauté d'Énergie Renouvelable, le compteur intelligent est nécessaire. Si aujourd'hui les entreprises raccordées en Moyenne Tension disposent d'un compteur compatible, ce n'est pas le cas des PME et des TPE reliées au réseau public en Basse Tension. Au travers de ZELDA, il est important pour les Agences de Développement Territorial que le processus d'engagement des entreprises en PAE puisse être inclusif. « *Si pour les 'petits consommateurs', la charge que représente la facture d'électricité peut paraître anecdotique, ce sont toutefois eux qui pourront profiter le plus des avantages d'une opération d'autoconsommation collective en PAE* », souligne Olivier Bontems. Notre objectif sera donc, dans la suite envisagée au projet ZELDA, de développer les outils de planification énergétique qui permettront de favoriser la consommation locale de l'électricité verte produite localement, par **toutes les entreprises** volontaires du PAE.

« *Les initiatives comme le projet ZELDA sont au cœur de la politique de transition énergétique de la Wallonie et offrent de nouvelles possibilités de bénéficier d'une énergie propre, durable, locale et à moindre coût pour les entreprises* », appuie le Ministre de l'Énergie, Philippe Henry.

L'objectif pour les Agences de Développement Territorial est de disposer, à l'horizon 2022, de 29 CER activables au sein des parcs d'activités économiques. Ce sera l'objectif du projet ZELDA³ porté par les huit Agences de Développement Territorial, en partenariat avec UMONS.

Approche transversale

Pour ce projet spécifique, la volonté des huit Agences de Développement Territorial fédérées sous Wallonie Développement reste de travailler de manière globale et intégrée au niveau du territoire wallon. C'est pourquoi la coordination générale du projet a été attribuée à IPFH tandis que l'UMONS en assure la coordination scientifique.

Contacts :

Alain DE ROOVER, Secrétaire général Wallonie Développement : 0496/56 78 92

Céline FAIDHERBE, attachée de presse IPFH : 0478/28 05 00

En province de Luxembourg

Sur le territoire d'IDELUX, l'étude ZELDA a été réalisée sur 16 entreprises raccordées en Moyenne Tension (périmètre de l'étude) situées dans les parcs d'activités économique de Weyler, Bastogne 1 et Recogne.

Les résultats ont permis de chiffrer qu'une production d'énergie renouvelable sur ces zones (éolien et panneaux photovoltaïques), couplée à une autoconsommation collective locale de cette électricité verte, permettait aux entreprises participantes de faire des gains sur leurs factures d'électricité allant de 5 à 14 %. Les résultats ont également permis de montrer que le réseau est moins sollicité et ainsi d'éviter peut-être de futurs lourds investissements publics pour renforcer celui-ci.

L'Intercommunale suit avec attention l'évolution de cette nouvelle législation en espérant, demain, développer ces communautés d'énergie renouvelable au profit des entreprises et développer des parcs d'activités économiques plus durables.

Contact IDELUX Développement :

Stéphane WILKIN, Conseiller entreprises : 0496/57 36 87